

Cela pourrait donner au public l'impression que le Sénat n'a pas tellement envie de voir le comité mixte s'acquitter de cette tâche.

Je ferai valoir qu'à notre retour ici en janvier, si ce délai semble manquer de réalisme, nous pourrions sans inconvénient chercher à le prolonger encore une fois. Nous ne prenons aucune décision définitive en le fixant au 31 janvier. Néanmoins, cela veut dire, selon moi, que ce comité devrait se réunir la semaine prochaine pour s'atteler à cette tâche. Il devrait s'y mettre sans retard, c'est tout.

Le sénateur Frith: Honorables sénateurs . . .

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, si le sénateur Frith prend la parole maintenant, son discours mettra fin au débat sur la motion.

Le sénateur Frith: Honorables sénateurs, je sais que certains m'ont pris ou me prendront sans doute pour un dictateur. Néanmoins, dans le cas présent, je pense que les événements m'ont forcé la main. Je n'ai pas choisi le délai du 31 janvier. Il y a un mois, j'ai demandé au sénateur Molgat de me dire quoi faire, et c'est là l'origine de cette motion. Je lui ai dit que c'était au comité de décider ce qu'il demanderait au Sénat. La tâche n'était pas facile pour le sénateur Molgat car, comme l'a rappelé le sénateur Roblin, il s'agit d'un comité mixte. Toutes les décisions doivent être approuvées à la fois par les membres de l'autre endroit et ceux du Sénat.

Comme vous le savez, une des caractéristiques des comités spéciaux, c'est qu'ils ont un certain délai pour présenter leur rapport. On a demandé une prolongation de ce délai. Le sénateur Molgat m'en a parlé avant de venir à la Chambre aujourd'hui. Je lui ai dit que je m'engagerais, au nom du gouvernement, à étudier favorablement toute prolongation du délai au-delà du 31 janvier s'il devient évident, comme cela semble être le cas, que cette prolongation devienne nécessaire.

Honorables sénateurs, je suis disposé à étudier toute autre solution. Je n'ai aucun intérêt que ce soit à protéger, officiel ou officieux. Je propose que nous adoptions la motion telle quelle, sachant que je me suis engagé au nom du gouvernement que je représente au Sénat, à accorder volontiers une autre prolongation. D'après ce que j'ai entendu aujourd'hui, je recommanderai, si le comité souhaite une prolongation, qu'elle soit accordée.

Je le répète, honorables sénateurs, il s'agit d'un comité mixte. Je suppose qu'en adoptant la motion à l'autre endroit, on s'entendra sur la possibilité de prolonger le délai. C'est pourquoi il est avantageux d'adopter cette motion, puisqu'on y mentionne une date qui a été négociée. Par conséquent, il s'agit d'une simple formalité, étant donné que je m'engage à considérer d'un très bon œil une demande de prolongation qui aurait, bien entendu, fait l'objet de négociations avec nos collègues de l'autre endroit.

Le sénateur Riley: Honorables sénateurs, j'aurais une question à poser au leader adjoint du gouvernement. Je crois pouvoir le faire, avec l'accord des honorables sénateurs.

C'est très simple. Je voudrais que le leader adjoint me dise carrément s'il pense que le comité pourra déposer son rapport au Sénat pour le 31 janvier.

Le sénateur Frith: C'est bien votre question?

Le sénateur Riley: En effet.

Le sénateur Frith: Non, je ne le pense pas.

Le sénateur Riley: Alors pourquoi fixer le délai au 31 janvier?

Le sénateur Frith: Pour la raison, honorables sénateurs, que je viens d'exposer. Étant convaincu que ce délai ne pourra pas être respecté, j'ai dit que nous serions disposés à considérer d'un bon œil une demande de prolongation.

(La motion est adoptée sur division.)

[Français]

LE DISCOURS DU TRÔNE

MOTION D'ADOPTION DE L'ADRESSE EN RÉPONSE— AJOURNEMENT DU DÉBAT

Le Sénat entreprend l'étude du discours que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé à l'ouverture de la session.

L'honorable Peter Bosa, appuyé par l'honorable Jacques Hébert, propose:

Que l'Adresse dont le texte suit soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Edward Richard Schreyer, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire, à qui a été décernée la Décoration des Forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

[Traduction]

—Honorables sénateurs, j'ai le privilège et l'honneur de proposer la motion d'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône. Avant de m'attaquer à mon sujet, je tiens à dire à quel point je suis triste que soient absents du Sénat en ce moment le leader du gouvernement, le sénateur Olson, et le leader de l'opposition, le sénateur Flynn. Le Sénat n'est pas le même sans eux. Je voudrais offrir aux deux leaders qui sont retenus par la maladie mes meilleurs vœux de prompt rétablissement.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Bosa: Je prie également pour que les deux leaders suppléants conservent la santé.

Honorables sénateurs, nous sommes à la veille d'une percée dans deux des grandes questions qui préoccupent les Canadiens au plus haut point depuis quelques années: assurer la paix et assurer la prospérité. Certaines raisons autorisent un optimiste prudent pour l'avenir. Je voudrais commencer par dire quelques mots de l'initiative de paix qu'a entreprise notre premier ministre, après quoi je traiterai des questions économiques et sociales.

● (1520)

Il n'y a jamais eu de guerre ou de révolution importante en territoire canadien. Pourtant, à l'intérieur de nos frontières, nous réunissons toutes les conditions qui, dans d'autres pays, conduisent à la guerre. Nous avons des différences ethniques et